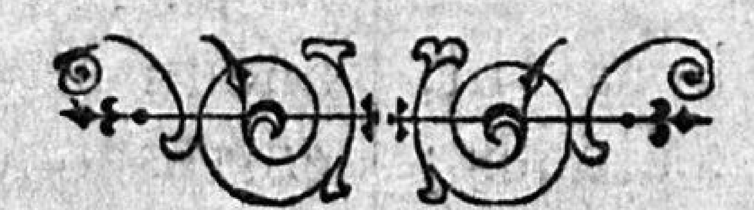
N° 2 — Vol. I. An 1310 de l'Hégire 20 Octobre 1892

LA Lumière d'Orient

RELIGION — SCIENCE — PHILOSOPHIE — LITTÉRATURE — ARTS — NOUVELLES

DE L'ISLAM

FONDATION	RÉDACTION-CHEF	DIRECTION
SADIKA-HANOUM	NASSIH-EFFENDI	Dr J. PAPUS



PARIS

RÉDACTION	ADMINISTRATION
14, Rue de Strasbourg, 14	52, Avenue Kléber, 52

Vente en Gros : 29, rue de Trévise, Paris

La Lumière d'Orient

REVUE BI-MENSUELLE
de
L'ISLAM

ABONNEMENTS

FRANCE		ÉTRANGER	
Un an.	10 fr.	Un an.	12 fr.
Six mois.	5 fr.	Six mois.	6 fr.

LE NUMÉRO : 50 CENTIMES.

Adresser tous les manuscrits à la DIRECTION : Dr J. PAPUS, 14, *rue de Strasbourg*, Paris.

Adresser tous les abonnements et les réclamations, 52, avenue Kléber, à l'Administration de la *Lumière d'Orient*.

PROGRAMME

Il est curieux de constater combien certaines questions concernant l'Orient sont défigurées et, par suite, mal comprises par le génie Occidental. Depuis plusieurs années cependant un mouvement très accusé se dessine en faveur de l'étude des connaissances si profondes de l'Orient en Philosophie (surtout en métaphysique) et en Religion.

Or, si l'on a réussi à renverser maint préjugé concernant la civilisation orientale c'est en introduisant partout le libre examen sans plus tenir compte des enseignements et des doctrines que les sectaires et surtout les sectaires religieux s'étaient plu à défigurer au delà de toute expression.

On a ainsi rendu justice à la plupart des traditions religieuses d'Orient. Mais si l'on a beaucoup fait pour certaines d'entre ces traditions, il faut connaître qu'il en est une principalement sur laquelle on n'a pas beaucoup insisté, c'est la tradition musulmane.

Nous ne parlons pas du monde savant, toujours bien au courant de ces études ; mais du public intellectuel qui en est encore à se représenter l'Islam comme une agglomération de fanatiques et d'ignorants. Cette idée soigneusement entretenue par certains clergés doit enfin disparaître pour faire place à la vérité.

Il faut que la France, qui peut avoir, par ses plus riches colonies, une énorme influence dans le monde musulman, sorte enfin de cette période d'erreurs et de confusions touchant l'Islam et puisse être renseignée sur le véritable caractère de cette importante question.

Voilà pourquoi nous avons créé cet organe.

Nous voulons aborder l'Islam sur le terrain philosophique et social bien plus que sur le terrain politique, ce qui nous permettra de juger avec la plus grande impartialité des questions que des considérations politiques obscurcissent souvent.

Or, procédant d'après les principes de la hiérarchie, le centre officiel de l'Islam est aujourd'hui Stamboul et son chef officiel est le commandeur des Croyants.

Le point de vue purement philosophique auquel nous nous plaçons nous permet de négliger toutes les querelles de détail pour nous en tenir au côté vraiment élevé de l'étude à entreprendre. Or, c'est en suivant scrupuleusement la hiérarchie légale que nous pourrons tirer quelque fruit de cette étude. Voilà pourquoi tout ce qui se rapporte à Constantinople sera toujours du plus haut intérêt pour nous. A cet effet nous n'avons négligé aucun sacrifice pour nous assurer une correspondance régulière et un service des nouvelles venant directement de ce centre de l'activité de l'Islam.

D'autre part nous résumerons aussi les les articles publiés sur l'Islam, dans les principaux journaux du continent et nous reproduirons même dans une partie spéciale les articles qui méritent d'être conservés. Nous justifierons ainsi le titre de *Lumière d'Orient* donné à notre organe et nous osons espérer que le public éclairé saura ratifier nos efforts, qui n'ont qu'un seul but : l'amour et la défense de la Vérité.

LA RÉDACTION.

PREMIÈRE ANNÉE N° 2 20 OCTOBRE 1892.

La Lumière d'Orient

BI-MENSUELLE

RELIGION — SCIENCES — PHILOSOPHIE — LITTÉRATURE — ARTS — NOUVELLES

DE L'ISLAM

FONDATION	RÉDACTION EN CHEF :	DIRECTION :
SADIKA-HANOUM	NASSIH-EFFENDI	Dr J. PAPUS

RÉDACTION : 14, rue de Strasbourg, PARIS. — ADMINISTRATION : 52, avenue Kléber, PARIS

SOMMAIRE

A toutes les marques de sympathie que nous a values notre entreprise, nous sommes heureux de joindre encore la lettre suivante émanée de M. Anatole France, l'éminent critique littéraire du *Temps* et le merveilleux ciseleur de tant de chefs-d'œuvre. Nous n'avons à reprendre dans cette lettre, parvenue trop tard pour paraître dans notre premier numéro, que les termes beaucoup trop flatteurs qui s'adressent à notre personnalité.

N. D. L. D.

Saint-Thomas (Aisne).

CHER AMI,

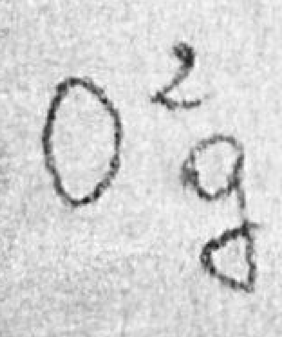
Je reçois seulement aujourd'hui, sous les arbres qui s'effeuillent, la lettre où vous m'annoncez que vous fondez la *Revue d'Orient*. Vous êtes infatigable et très apte à mener à bien les grandes tâches. Une des qualités les plus précieuses de votre active et prompte intelligence est la méthode. Vous êtes un classificateur admirable. Votre activité, votre curiosité qui va parfois au delà de ce qu'il est permis de chercher, votre savoir, me font bien augurer de votre nouvelle entreprise. Nous connaissons bien mal encore les antiquités et les religions de l'Orient, et c'est une grande moitié du monde qui nous échappe. Il est à remarquer que vous fondez la Revue de l'Islam au moment où l'Islamisme conquiert tant de peuples noirs et jaunes.

Bien à vous,

ANATOLE FRANCE.

AVIS A NOS LECTEURS

Nous remercions les nombreux correspondants qui, de partout, nous ont encouragés dans la voie que nous poursuivons pour la défense et la diffusion des doctrines de l'Islam. La position que nous avons prise en dehors de toute question politique et en nous cantonnant sur le terrain strictement philosophique nous permet de conserver une indépendance à laquelle nous tenons par-dessus tout. C'est parce que nous sommes en dehors de toute attache officielle avec l'Islam que nous pouvons juger d'autant plus sainement les questions qui se présentent à nous. Nous tenons à déclarer tout cela dans notre second numéro pour mettre fin à des suppositions qui disparaîtront par la suite, nous en sommes convaincu. Nous allons passer en revue dans la *Lumière d'Orient* successivement les divers centres d'activité de l'Islam, et plusieurs études ou même quelques numéros tout entiers seront consacrés à l'étude du mouvement mu-



sulman en Perse, dans l'Afrique, dans l'Inde et en Chine ; enfin, dans toutes les contrées où les progrès de la foi musulmane permettent de bien saisir l'influence salutaire de cette philosophie sur les peuples, une fois qu'elle est bien comprise. Telles sont les dispositions avec lesquelles nous avons pris en mains la direction de cet organe et que nous sommes résolu à garder par la suite. Nous serions les premiers à résilier notre mandat si quelque atteinte était plus tard portée à une indépendance à laquelle nous tenons par-dessus tout.

Dr Papus.

Progrès, Science, Instruction Publique

LE MUSÉE IMPÉRIAL DE CONSTANTINOPLE

Un des plus charmants souvenirs qui soient restés jusqu'aujourd'hui des merveilleuses constructions élevées à la Pointe du Sérail par le conquérant Mohammed II et ses illustres successeurs est Tchinili-Kenchk, « le Kiosque de faïence », œuvre, si l'on en croyait la légende, du célèbre peintre et architecte vénitien Jean Belin, mais que la vérité historique nous oblige de restituer à son auteur le Nimar (maître architecte) Kemal-ed-Din.

Ce bijou architectural porte, du reste, empreint profondément dans tout son ensemble comme en ses moindres détails, le cachet de l'art oriental. D'un style à la fois sévère et gracieux, splendidement décoré à profusion de ces émaux sur briques et tuiles qui ont fondé successivement la réputation des fabriques d'Isnick (Nicée) et de Kutahïa (Cotyœum), ce type, devenu rare, des plus élégantes conceptions de l'architecture musulmane, semblait destiné à abriter les précieux restes antiques des civilisations orientales.

Il appartenait à sa Majesté Impériale le Sultan Abdul-Hamid II, souverain si éminemment ami et protecteur des arts, d'accomplir sur ce point comme en tous les autres les améliorations les plus dignes de son auguste initiation.

Par son ordre, le Musée embryonnaire, qui languissait, ignoré de tous, dans la cour qui s'étend obscurément entre l'ancienne église de Sainte-Irène et l'Hôtel des Monnaies, fut transféré à Tchinili-Kenchk, où peu à peu l'ordre dut enfin être introduit parmi les objets antiques déjà rassemblés. Le Musée impérial de Constantinople était dès lors réellement fondé, mais il n'était pas moins urgent de mettre fin à la dilapidation des trésors archéologiques de la Turquie, qui à son grand détriment allaient enrichir les Musées étrangers, soit même dans les collections de simples particuliers.

Un règlement fut décrété à ce sujet. Les suites ne s'en firent pas attendre. A partir de ce moment les chefs-d'œuvre découverts en Turquie n'en sortirent plus, et restèrent au Musée impérial. Des fouilles furent exécutées en divers endroits par ordre du souverain. Celles que nous fîmes à Saïda (Sidon) furent spécialement heureuses, et bientôt le nombre des objets de haute valeur artistique et archéologique affluant vers Tchinili-Kenchk devint si grand, si important, qu'il fut indispensable de construire de nouveaux bâtiments pour les y loger.

Afin que des monuments dont s'énorgueilliraient à juste titre les plus célèbres Musées de l'Europe, soit, comme le sarcophage de Tabnit, sous le rapport du profond intérêt archéologique qui s'y attache, soit comme celui dit d'Alexandre, au point de vue du grand art grec qui caractérise également les sarcophages des Pleureuses, du Satrape, et beaucoup d'autres recueillis comme eux dans les fouilles de Saïda, pussent être présentés convenablement aux savants et aux artistes, pour lesquels ils sont d'incomparables sujets d'études, enfin pour que le public pût de toutes parts les admirer, Sa Majesté Impériale le Sultan fit élever vis-à-vis de Tchinili-Kenchk un second palais.

La direction du Musée impérial, chargée des soins de cette construction, en confia l'exécution à un habile architecte, enfant du pays, M. Vallauri. Cet heureux choix a été pleinement justifié.

En effet, la nouvelle annexe, de style néo-grec, par son aspect extérieur aux lignes simples et pures, prépare bien le visiteur aux beautés sévères qui l'attendent à l'intérieur.

On y accède par un escalier monumental donnant entrée du dehors dans un grand ves-

tibule, de chaque côté duquel s'ouvrent, à droite et à gauche, deux vastes salles.

A main droite, le visiteur admire surtout le sarcophage des Pleureuses, celui du Satrape, tandis que, dans la salle de gauche, son attention est absorbée par le merveilleux tombeau grec dit d'Alexandre, le sarcophage anthropoïde de Tabnit et le grand monument Lycien.

Ces deux salles contiennent à elles seules 41 sarcophages, magnifiques spécimens des arts de divers peuples de l'antiquité. La description et la reproduction artistique de ces chefs-d'œuvre de premier ordre, pour la plupart des plus belles époques de l'art grec et dans un parfait état de conservation, se trouvent dans notre ouvrage intitulé: *Une nécropole royale à Sidon*, en cours de publication à Paris, chez Ernest Leroux.

A l'étage supérieur du Palais, dont la distribution correspond à celle du rez-de-chaussée, seront rangées, dès que les derniers aménagements seront terminés, toute la collection, déjà très riche, des antiquités assyriennes et chaldéennes, les terres cuites, et la Bibliothèque du Musée impérial.

Une autre annexe de ce Musée, dont l'institution remonte déjà à huit années, n'est pas un moindre témoignage de la haute sollicitude de Sa Majesté Impériale le Sultan pour le progrès des arts en Turquie.

Cette utile fondation n'est autre, en effet, qu'une Ecole des Beaux-Arts à l'instar de celles de l'Europe, comprenant comme elles des classes d'architecture, de sculpture, de peinture, de gravure et de dessin, avec toutes leurs dépendances.

Des maîtres d'un talent reconnu dirigent les études dans ces différentes classes et ont déjà formé de bons élèves dans tous les genres précités. Cinq de ces élèves : deux architectes, deux peintres et un sculpteur, ont été depuis peu envoyés à Paris pour s'y perfectionner dans leurs arts respectifs.

On construit en ce moment, en annexe à l'Ecole des Beaux-Arts, de nouveaux bâtiments où se trouveront une grande salle d'expositions, un atelier de sculpture et un atelier de moulages, deux ateliers de gravure et deux amphithéâtres destinés aux divers cours d'Anatomie, d'Histoire, d'Esthétique, etc.

X***

***

L'INSTRUCTION PUBLIQUE. — Le ministère de l'instruction publique a introduit de grandes modifications dans les programmes des écoles secondaires internes et externes des provinces de l'empire.

Ces nouveaux programmes ont été publiés par les journaux turcs.

De plus, une commission spéciale, réunie au même département, s'occupe des dispositions à prendre en vue d'améliorer la situation en général de ces écoles, comme administration, enseignement, etc.

Suivant une statistique, le nombre des élèves suivant actuellement le cours des écoles primaires turques dans l'empire a atteint 100,000.

Le ministère de l'Instruction publique a décidé de créer deux écoles *Ruchdiés* pour filles, à Smyrne et à Magnésie.

Une école *Ruchdié* de garçons sera créée dans les cazas où il n'en existe pas.

Le nombre des élèves internes de l'école secondaire de Smyrne a été porté à 150 dont la moitié sera admise gratuitement et l'autre moitié pour 12 livres par an.

Des réformes notables seront introduites dans les écoles *Ruchdiés* existantes à Smyrne.

A Muntecha et à Dénizli, des écoles primaires turques seront ouvertes.

***

L'ÉCOLE DE DROIT. — Les examens d'admission à l'école de droit commenceront le 15/27 juillet et prendront fin le 1/13 août. Ceux qui désirent être admis devront, dans ce délai, s'adresser à la direction de l'école.

Ils devront être munis d'un certificat de bonne conduite signé de deux noms connus. Au cas où l'élève appartiendrait à une administration publique ou à un médressé, le certificat doit porter la signature des chefs du bureau et des chefs du médressé. Les élèves doivent également présenter par écrit leur état civil.

Les licenciés de l'école Mulkié, de Darul-Chefakat ou du lycée de Galata-Séraï seront admis sans examen.

***

L'ÉCOLE « ACHIRET ». — Le ministère de l'Instruction publique a préparé et présenté à

la S. Porte le règlement et le programme de la nouvelle école *Achiret* qui sera créée à Béchiktach pour l'enseignement de la jeunesse arabe des tribus, règlement que le bureau de la presse intérieure vient de livrer à la publicité.

D'après ce règlement, l'école sera interne et S. M. I. le Sultan veut bien en prendre la direction morale.

Le cours en est fixé à cinq ans. Le nombre des élèves pour la première année sera de 50 ; les années suivantes, ce chiffre ira augmentant; à la 5me année, le nombre des élèves atteindra 200.

Les élèves devront être choisis parmi les notables des tribus et parmi les jeunes gens capables. Ils ne doivent être âgés ni au-dessous de 12 ans ni au-dessus de 16.

Les frais d'habillement, de logement, de nourriture, etc., sont à la charge de l'Etat; en outre, une pension de trente piastres leur sera servie pour le moment.

Le programme d'enseignement et l'administration de l'école Achiret sont assujettis à ceux des écoles *Idadié* internes.

Le choix des livres d'enseignement, la nomination ou révocation du personnel dépendront du ministère de l'instruction publique.

Le but de cette institution étant de ramener les tribus arabes à la civilisation, de rendre plus intenses les sentiments naturels de fidélité et d'amour envers S. M. I. le Sultan et son gouvernement, et de leur apprendre leurs devoirs religieux, les efforts du directeur et des professeurs doivent tendre à cette fin.

Les élèves qui, après avoir terminé leurs cours, rentreront dans leurs foyers, seront employés comme professeurs dans les écoles Achiret qui seront ultérieurement créées dans leurs pays, ou seront nommés à des fonctions de leur convenance.

Le ministère de l'Instruction publique est chargé de l'application de ces statuts.

*
* *

Le Lycée impérial.—Il convient peut-être de revenir encore une fois sur cette question de la modification du programme des cours du lycée de Galata-Séraï, car on ne saurait attacher trop d'importance à la situation du plus important établissement scolaire de l'Empire ottoman, établissement destiné, jusqu'à présent, à former des élèves susceptibles, par l'éclectisme de l'instruction qu'ils y ont reçue, d'embrasser n'importe quelle carrière, et que ces modifications tendent pour ainsi dire à spécialiser de façon à lui faire produire des candidats pour l'école Mulkié, par conséquent des jeunes gens destinés à être admis dans l'administration intérieure ottomane.

Le promoteur de ces remaniements est le nouveau ministre de l'Instruction publique, Zuhdi-pacha, qui, dès le lendemain de sa nomination, s'est mis à l'œuvre avec activité pour opérer des modifications dans toutes les branches de l'instruction publique et faire élever de nouvelles écoles primaires de quartier. Parmi celles-là, nous citerons notamment la suppression de l'étude de la langue française, du programme de l'école de droit, et de plusieurs autres écoles dans lesquelles son maintien n'a pas été jugé comme indispensable. Zuhdi-pacha, avant d'occuper le ministère de l'Instruction publique, a été le titulaire de plusieurs autres. Parmi les études qu'il a faites dans sa jeunesse, la théologie islamique a occupé une place importante.

*
* *

Ecoles supérieures. — L'époque de la réouverture des écoles supérieures approchant, le ministère de l'Instruction publique a reçu un grand nombre de requêtes signées par des jeunes gens demandant à être admis gratuitement dans ces écoles.

Cependant, d'après les nouveaux programmes de ces écoles, le terme de l'enseignement étant prolongé, la direction de l'école Mulkié ne délivrera pas cette année de diplôme. Quant au lycée, la création d'une classe de 7e, qui devait avoir lieu conformément au nouveau programme, ayant été remise à l'année prochaine, le ministère de l'Instruction publique porte à la connaissance du public que cette année il n'y aura pas d'admissions gratuites : le chiffre actuel des élèves de cette catégorie dépasse déjà le nombre réglementaire.

(*Le Stamboul.*)

PHILOSOPHIE ET RELIGION

LA RELIGION DU SABRE

Par W. H. Quilliam

Laquelle des trois religions : le Judaïsme, le Christianisme et l'Islamisme, possède le plus de tolérance ? Telle est la question que se propose de discuter M. Quilliam, dans trois volumes, dont le premier vient de paraître.

« Un des arguments les plus en vogue parmi les avocats du Christianisme, nous dit l'auteur dans la préface de ce premier volume, c'est que c'est une religion élevée, avec, comme but, la paix et le bon accord entre tous les membres de l'humanité. Ils aiment à la comparer à la religion d'Islam, qu'ils persistent à accuser d'être propagée à la pointe du sabre. Cette accusation a cependant été réfutée bien des fois.

« Dans les pages suivantes, ajoute l'auteur, je me propose de considérer sans préjugés, et, si c'est possible, sans passionnement, l'histoire des trois grandes Fois du monde, dans le but de découvrir, par une étude profonde des Livres sacrés de chacune, laquelle des trois croyances mérite d'être appelée la Religion du Sabre.

« Je sais parfaitement que la tâche n'est pas facile à faire accepter par la bigoterie de ceux qui aiment tant les vieilles idées, qui ont été longtemps acceptées. Un *innovateur* est toujours regardé comme un ennemi, souvent comme un fou.

« Mais je fais appel à l'amour tant vanté des Anglais pour *fair play* (le jeu loyal), et je demande seulement à mes lecteurs une considération calme et sans préjugés des *faits* que je vais faire passer devant leurs yeux. Je laisse à la maturité de leur jugement le soin d'en conclure les résultats. »

Quand les trois volumes de cette œuvre seront publiés, nous en donnerons un résumé plus complet.

S. H.

LE KORAN

(*Suite*)

10. Lorsqu'on leur dit : Ne propagez pas le mal dans le pays (1), ils répondent : Loin de là, nous le rendons à un meilleur état.

11. Ils commettent des désordres, mais ils ne le comprennent pas.

12. Lorsqu'on leur dit : Croyez, croyez ainsi que croient tant d'autres, ils répondent : Croirons-nous comme croient les sots ? N'est-ce pas plutôt eux qui sont des sots ? Mais ils ne le sentent pas.

13. S'ils rencontrent des fidèles, ils disent : Nous avons la même croyance que vous ; mais dès qu'ils se trouvent à l'écart, en société de leurs tentateurs (2), ils disent : Nous sommes avec vous, et nous rirons de ceux-là.

14. Dieu rira d'eux ; il les fera persister longtemps dans leur rébellion, errant incertains çà et là.

15. Ce sont eux qui ont acheté l'erreur avec la *monnaie* de la vérité ; mais leur marché ne leur a point profité ; ils ne sont plus dirigés *dans la droite voie*.

16. Ils ressemblent à celui qui a allumé du feu : lorsque le feu a jeté sa clarté sur les objets d'alentour, et que Dieu l'a enlevée soudain, laissant les hommes dans les ténèbres, ils ne sauraient voir.

17. Sourds, muets et aveugles, ils ne peuvent plus revenir sur leur pas (3).

18. Ils ressemblent à ceux qui, lorsqu'un nuage gros de ténèbres, de tonnerre et d'éclairs, fond du haut des cieux, saisis par la frayeur de la mort, se bouchent les oreilles de leurs doigts, à cause du fracas du tonnerre, pendant que le Seigneur enveloppe de tous côtés les infidèles.

19. Peu s'en faut que la foudre ne les prive de la vue ; lorsque l'éclair brille, ils marchent à sa clarté, et, lorsqu'il verse l'obscurité sur eux, ils s'arrêtent. Si Dieu voulait, il leur ôterait la vue et l'ouïe, car il est tout-puissant. O hommes (4) ! adorez votre Seigneur, celui qui vous a créés,

(1) Littéralement : *ne corrompez pas sur la terre*, mots par lesquels on entend les crimes tels que les brigandages, les violences de toute espèce et l'idolâtrie. Pour faire mieux ressortir le contraste entre cette phrase et celle qui termine le verset, il faudrait traduire cette dernière : *loin de là, nous corrigeons*.

(2) Le texte porte : *quand ils sont à l'écart avec leurs Satans*. Le mot *cheitan*, Satan, ne se dit pas seulement en arabe de Satan, mais de tout homme et de tout être qui convie au mal. Dans ce verset, on doit entendre par les tentateurs les chrétiens et les juifs, hostiles à la mission de Mahomet, et cherchant à en détourner les Arabes idolâtres et les nouveaux convertis.

(3) Les commentateurs donnent à ces mots le sens de : *ils ne se convertiront point*.

(4) Lorsqu'un prédicateur, dans la mosquée, ou un orateur arabe, harangue le peuple, il se sert, dans son allocution, des mots : ô hommes, c'est-à-dire : ô vous qui m'écoutez. De même, dans le Koran, ces mots ne s'adressent pas à tous les hommes, aux mortels, mais aux Mecquois ou aux Médinois auxquels prêchait Mahomet. C'est le caractère propre à tous les discours tenus par Mahomet et à toutes ses institutions et préceptes, d'avoir une application actuelle et restreinte aux peuples de l'Arabie, sans embrasser les autres peuples, le genre humain. Les commentateurs font observer cependant que les mots : *o hommes !* s'appliquent plus particulièrement aux Mecquois, tandis que les Médinois sont in[illegible]llés par les mots : ô croyants, ô vous qui croyez.

vous et ceux qui vous ont précédés. Craignez-moi.

20. C'est Dieu qui vous a donné la terre pour lit et élevé les cieux comme un édifice *au-dessus de vos têtes*; c'est lui qui fait descendre l'eau des cieux, qui par elle fait germer les fruits destinés à vous nourrir. Ne donnez donc point d'associés à Dieu. Vous le savez.

21. Si vous avez des doutes sur le livre que nous avons envoyé à votre serviteur, produisez un chapitre au moins pareil à ceux qu'il renferme, et appelez, si vous êtes sincères, vos témoins que vous invoquez à côté de Dieu (1).

22. Mais si vous ne le faites pas, et *à coup sûr* vous ne le ferez pas, redoutez le feu préparé pour les infidèles, *le feu* dont les hommes et les pierres (2) seront l'aliment.

23. Annonce à ceux qui croient et qui pratiquent les bonnes œuvres, qu'ils auront pour demeure des jardins arrosés de courants d'eau. Toutes les fois qu'ils recevront des fruits de ces jardins, ils s'écrieront : Voilà les fruits dont nous nous nourrissions autrefois (3) ; mais ils n'en auront que l'apparence (4). Là, ils trouveront des femmes exemptes de toute souillure, et ils y demeureront éternellement.

24. Dieu ne rougit pas d'offrir en parabole un moucheron ou quelque objet plus relevé (5). Les croyants savent que c'est la volonté qui leur vient de leur Seigneur, mais les infidèles disent : Qu'est-ce donc que Dieu a voulu nous dire en nous proposant cette parabole ? Il égare les uns et dirige les autres. — Non, il n'y aura d'égarés que les méchants,

25. *Les méchants*, qui rompent le pacte du Seigneur conclu antérieurement, qui séparent ce que Dieu avait ordonné de conserver uni, qui commettent des désordres sur la terre : ceux-là sont des malheureux.

26. Comment pouvez-vous être ingrats envers Dieu, vous qui étiez morts et à qui il a rendu la vie, *envers Dieu* qui vous fera mourir, qui plus tard vous fera revivre de nouveau, et auprès duquel vous retournerez un jour ?

27. C'est lui qui a créé pour vous tout ce qui est sur la terre ; *cette œuvre terminée*, il se porta vers le ciel et en forma sept cieux, lui qui s'entend en toutes choses (1).

28. Lorsque Dieu dit aux anges : Je vais établir un vicaire sur la terre, les anges répondirent : Vas-tu placer sur la terre un être qui y propagera le mal et répandra le sang, pendant que nous célébrons tes louanges et que nous te sanctifions sans cesse ? — Je sais, répondit le Seigneur, ce que vous ne savez pas.

29. Dieu apprit à Adam les noms de tous les êtres ; puis, les amenant devant les anges, il leur dit : Nommez-les-moi, si vous êtes sincères.

30. Loué soit ton nom ! répondirent les anges ; nous ne possédons d'autre science que celle que tu nous as enseignée ; tu es le savant, le sage.

31. Dieu dit à Adam : Apprends-leur les noms de tous les êtres ; et, lorsqu'il l'eut fait, le Seigneur dit : Ne vous ai-je pas dit que je connais le secret des cieux et de la terre, ce que vous produisez au grand jour et ce que vous cachez ?

32. Lorsque nous ordonnâmes aux anges d'adorer Adam, ils l'adorèrent tous, excepté Éblis ; celui-ci s'y refusa et s'enfla d'orgueil, et il fut du nombre des ingrats (2).

33. Nous (3) dîmes à Adam : Habite le jardin avec ton épouse ; nourrissez-vous abondamment des fruits, de quelque côté du jardin qu'ils se trouvent ; seulement n'approchez pas de l'arbre que voici, de peur que vous ne deveniez coupables.

34. Satan a fait glisser leur pied, et les a fait bannir du lieu où ils se trouvaient. Nous leur dîmes alors : Descendez de ce lieu ; ennemis les uns des autres (4), la terre vous servira de demeure et de possession temporaires.

35. Adam apprit de son Seigneur des paroles *de prière* ; Dieu agréa son repentir ; il aime à revenir *à l'homme qui se repent* ; il est miséricordieux.

36. Nous leur dîmes : Sortez du paradis, tous, tant que vous êtes ; un livre destiné à vous diriger vous viendra de ma part ; la crainte n'atteindra jamais ceux qui le suivront, et ils ne seront point affligés.

37. Mais ceux qui ne croiront pas, qui traiteront nos signes (5) de mensonge, seront livrés au feu éternel.

(1) Les mots *min douni'llahi* sont traduits ordinairement par : *à l'exclusion de Dieu*. Cependant *min douni* est une allocution adverbiale qui exprime qu'avant de parvenir à tel objet, on en rencontre un autre sur son chemin ; ainsi dans ce passage, et dans les passages analogues du Koran, elle veut dire que dans le culte idolâtre il y avait, entre les hommes et le Dieu unique, des êtres, des divinités intermédiaires. Mahomet n'accuse pas les Arabes d'adorer des divinités exclusivement et absolument, mais de mêler au culte de Dieu celui d'autres divinités. C'est ce qui résulte de beaucoup de passages du Koran, où les idolâtres sont réputés reconnaître l'action du Dieu suprême.

(2) Les pierres, c'est-à-dire les statues en pierre des fausses divinités.

(3) C'est-à-dire dans l'autre monde, sur la terre.

(4) C'est-à-dire que ces fruits seront d'un goût bien plus exquis que ceux de la terre, quoique semblables en apparence à ces derniers, et ce, pour causer aux bienheureux une surprise agréable.

(5) Les Arabes faisaient un reproche à Mahomet de mêler aux enseignements graves et sérieux des paraboles tirées des choses viles, comme des insectes, de parler de l'abeille, de l'araignée et de la fourmi. Mahomet répond ici à ce reproche.

(1) Le ciel ne formait d'abord qu'un tout ; Dieu l'a partagé en sept cieux superposés les uns au-dessus des autres, comme les pellicules de l'oignon.

(2) On peut aussi traduire : *du nombre des infidèles*, car en arabe le mot *kafir* signifie l'un et l'autre.

(3) Dans le verset précédent, c'est Mahomet qui raconte lui-même ou répète les paroles de l'ange Gabriel ; dans celui-ci c'est Dieu qui est censé parler lui-même. Ce changement subit de narrateur se reproduit à chaque instant dans le Koran, non seulement dans les différents versets, mais dans la même période. Le lecteur s'expliquera facilement par là le peu de suite grammaticale entre les phrases du Koran que la traduction a été obligée de conserver pour laisser voir le cachet de l'original.

(4) C'est-à-dire hommes et satans.

(5) Le mot arabe *aie* signifie *signe*, mais surtout un signe d'avertissement du ciel, et par conséquent *miracle*, *prodige* ; mais il signifie en outre *verset du Koran*, chaque verset étant la parole de Dieu, et regardé comme un *miracle* et un *avertissement*. Pour nous rapprocher autant que possible du texte arabe, nous avons conservé partout la signification de *signe* ; et c'est à cause de cela qu'on trouvera dans cette traduction les mots : *réciter ou relire les signes de Dieu*, c'est-à-dire les versets du Koran révélés à Mahomet.

38. O enfants d'Israël ! souvenez-vous des bienfaits dont je vous ai comblés, soyez fidèles à mon alliance, et je serai fidèle à la vôtre ; révérez-moi, et croyez au livre que j'ai envoyé pour corroborer vos Écritures ; ne soyez pas les premiers à lui refuser votre croyance ; n'allez point acheter avec mes signes un objet de nulle valeur. Craignez-moi.

39. Ne revêtez pas la vérité de la robe du mensonge ; ne cachez pas la vérité (1) quand vous la connaissez.

40. Observez exactement la prière, faites l'aumône et courbez-vous avec *tant d'autres* qui se courbent *devant moi.*

41. Commanderez-vous les bonnes actions aux autres pendant que vous vous oublierez vous-mêmes ? Vous lisez cependant le livre (2) ; ne comprendrez-vous donc jamais ?

42. Appelez à votre aide la patience et la prière ; la prière est une charge, mais non pas pour les humbles.

43. Qui pensent qu'un jour ils reverront le Seigneur et qu'ils retourneront auprès de lui.

44. O enfants d'Israël ! souvenez-vous des bienfaits dont je vous ai comblés, souvenez-vous que je vous ai élevés au-dessus de tous les humains.

45. Redoutez le jour où une âme ne satisfera point une autre âme, où il n'y aura ni intercession, ni compensation, ni secours à attendre.

46. Souvenez-vous que nous vous avons délivrés de la famille de Pharaon qui vous infligeait de cruels supplices ; on immolait vos enfants et on n'épargnait que vos filles (3). C'était une rude épreuve de la part de votre Seigneur.

47. Souvenez-vous que nous avons fendu la mer pour vous ; que nous vous avons sauvés, et noyé Pharaon sous vos yeux.

48. Lorsque nous formions notre alliance avec Moïse pendant quarante-huit nuits, vous avez pris, pendant son absence, un veau pour objet de votre adoration, et vous avez agi iniquement.

49. Nous vous pardonnâmes ensuite, afin que vous nous soyez reconnaissants.

50. Nous donnâmes à Moïse le livre et la distinction (4), afin que vous soyez dirigés dans la même voie.

51. Moïse dit à son peuple : Vous avez agi iniquement envers vous-mêmes en adorant le veau. Revenez à votre Créateur, ou bien donnez-vous la mort ; ceci vous servira mieux auprès de lui. Il vous pardonnera, car il aime revenir à l'homme converti, et il est miséricordieux.

52. Vous dites alors à Moïse : O Moïse, nous ne t'accorderons aucune créance avant que nous ayons vu Dieu manifestement. Le châtiment *de cette conduite* vous saisit soudain.

53. Nous vous avons ressuscités après votre mort, afin que vous soyez reconnaissants (1).

54. Nous fîmes planer un nuage sur vos têtes, et nous vous envoyâmes la manne et les cailles, en vous disant : Mangez des mets délicieux que nous avons accordés ; vous avez agi iniquement envers vous-même plus encore qu'envers nous.

55. Nous dîmes *au peuple d'Israël* : Entrez dans cette ville, jouissez des biens qui s'y trouvent, au gré de vos désirs ; mais, en entrant dans la ville, prosternez-vous, et dites : Indulgence, ô Seigneur ! et il vous pardonnera vos péchés. Certes, nous comblerons les justes de nos bienfaits.

56. Mais les méchants d'entre eux substituèrent à la parole qui leur fut indiquée une autre (2) parole, et nous fîmes descendre du ciel un châtiment comme une rétribution de leur perfidie.

57. Moïse demanda à Dieu de l'eau pour désaltérer son peuple, et nous lui dîmes : Frappe le rocher de ta baguette. Tout d'un coup jaillirent douze sources, et chaque tribu conut aussitôt le lieu où elle devait se désaltérer. Nous dîmes *aux enfants d'Israël* : Mangez et buvez des largesses de Dieu et ne vous rendez pas coupables en propageant le mal sur la terre.

58. Lorsque vous avez dit : O Moïse ! nous ne pouvons supporter plus longtemps une seule et même nourriture ; prie ton Seigneur qu'il fasse pousser pour nous de ces produits de la terre, des légumes, des concombres, des lentilles, de l'ail et des oignons, Moise vous répondit : Voulez-vous échanger ce qui est bon contre ce qui est mauvais ? Eh bien ! rentrez en Égypte, vous y trouverez ce que vous demandez. Et l'avilissement et la pauvreté s'étendirent sur eux, et ils s'attirèrent la colère de Dieu, parce qu'ils ne croyaient point à ses signes et tuaient injustement leurs

(1) Mahomet reproche aux Juifs, et souvent aux chrétiens, d'altérer le sens des Écritures pour en ôter ou éluder les passages dans lesquels la venue de Mahomet a dû être prédite selon lui.

(2) Le livre, pris absolument, veut dire : tout livre révélé, les Écritures : le Pentateuque, en parlant aux Juifs ; l'Évangile, en parlant aux chrétiens ; il s'applique aussi au Koran. Nous ferons observer, à ce sujet, que, dans ses prédications, Mahomet distingue les idolâtres ou les ignorants de ceux qui ont, à quelque époque que ce soit, reçu des Écritures ; ces derniers sont appelés : famille du livre, gens aux Écritures.

(3) Cette phrase se retrouve textuellement toutes les fois qu'il s'agit des persécutions que les Israélites éprouvaient en Egypte ; on dirait que Mahomet cherche à la mettre en relief. Si l'on se rappelle que les Arabes idolâtres regardaient comme une calamité la naissande d'une fille, on avouera qu'on ne pouvait jeter plus de défaveur sur un prince idolâtre et impie (dont Pharaon est le type), qu'en insistant sur cette espèce de préférence donnée aux filles sur les garçons.

(4) La distinction : *al-forkan*, s'applique ici au Pentateuque comme dans d'autres passages, au Koran. C'est tout livre de révélation divine en tant qu'il distingue le licite de l'illicite. On peut dire que, dans chaque livre divin, la partie qui traite des usages, des aliments, etc., s'appelle *al-forkan* (distinction), de même que la partie dogmatique *al-houda* (direction).

(1) D'après les commentateurs, il doit s'agir ci de soixante-dix hommes d'entre les Israélites, qui, non contents d'entendre Moïse s'entretenir avec Dieu, désiraient le voir de leurs propres yeux. Ils ont été d'abord tués par la foudre et ressuscités ensuite à la prière de Moïse.

(2) On croit qu'il s'agit de l'entrée des Israélites dans la ville de Jéricho. Au lieu de prononcer le mot *hetta*, absoute, indulgence, comme cela leur avait été recommandé, les Juifs y auraient substitué le mot *habba*, grain (d'orge), et se seraient conduits avec indécence. Nous ne releverons pas l'anachrosisme que commet l'auteur du Koran, ou plutôt ses commentateurs, en mêlant le nom de Moïse aux événements arrivés depuis sa mort, tels que la prise de Jéricho ; nous admettrons même que, dans ce passage, Mahomet a voulu retracer quelques actes de rébellion des Juifs, sans s'inquiéter de l'ordre chronologique ; il faudrait seulement, dans cette dernière hypothèse, isoler les versets 54, 55 et 56, de ceux qui les précèdent et qui les suivent.

prophètes (1). Voilà quelle fut la rétribution de leur révolte et de leurs méchancetés.

59. Certes, ceux qui croient, et ceux qui suivent la religion juive, et les chrétiens, et les sabéens, *en un mot* quiconque croit en Dieu et un jour dernier et qui aura pratiqué les bonnes œuvres, tous ceux-là recevront une récompense de leur Seigneur; la crainte ne descendra point sur eux, et ils ne seront point affligés (2).

60. Lorsque nous acceptâmes votre alliance et que nous eûmes dressé au-dessus de vos têtes le mont Sinaï (3), nous dîmes : Recevez avec fermeté *les lois* que nous vous donnons, et souvenez-vous de ce qu'elles contiennent. Peut-être craindrez-vous Dieu.

(A suivre.)

HISTOIRE, ARMÉE ET MARINE

Correspondance de Constantinople

Cher Professeur,

J'ai été heureux de voir paraître le numéro de votre *Lumière d'Orient*. Je vous renouvelle à ce sujet tous mes souhaits. N'étant absolument qu'une revue religieuse et sociale, la *Lumière d'Orient* doit être à l'abri des tentatives de certains personnages qui ne négligent aucune occasion pour s'immiscer dans les affaires d'autrui. C'est pourquoi je considère comme un devoir de vous encourager dans la continuation de votre noble entreprise ; vous avez voulu contribuer à la satisfaction de l'un des besoins de l'humanité, vous avez voulu l'éclairer de la pure lumière d'Islam, toujours amie de la civilisation, c'est-à-dire des « devoirs de l'homme ». Il y a un dicton musulman qui dit : *Es-Sabitu nabitune*, c'est-à-dire : on n'arrive à un résultat que par la constance. Continuez donc, cher ami, à répandre cette *Lumière d'Orient*, qui éclairera de ses rayons, j'en suis persuadé, votre route humanitaire.

Acceptez dans vos colonnes tous les renseignements que vous croirez utiles à votre œuvre, qu'ils viennent de la Turquie, de la Perse, de l'Asie centrale ou de l'Afrique. Votre préoccupation ne doit pas être de ménager ni d'attaquer un parti quelconque, mais bien de faire pénétrer la lumière d'Islam dans les rangs de la société occidentale ; et cela, malgré les reproches et les plaintes des intéressés, s'il y en a.

Excusez-moi, bien estimé professeur, d'avoir fait précéder ma seconde correspondance de ces observations ; j'ai cru nécessaire de le faire pour réduire à néant quelques malveillantes calomnies, qui, malgré la distance qui nous séparent, sont parvenues jusqu'à moi. Cela dit, je reprends ma tâche, en m'efforçant de remplir le plus utilement possible les colonnes de *la Lumière d'Orient*.

* * *

Dans ma première correspondance, je vous ai donné un aperçu général de l'état de l'instruction publique de mon pays, — aperçu que vous avez pu compléter au moyen d'un article de la *Revue Diplomatique*. Je ne voudrais pas aujourd'hui entrer dans le détail des programmes des écoles supérieures de Stamboul ; cela serait long et peut-être peu intéressant, car, de nos jours, de même que l'organisation militaire des grandes puissances, les bases de l'instruction publique se rapprochent plus ou moins les unes des autres. Ce qui diffère, ce sont les résultats obtenus, dépendant eux-mêmes des éléments collectifs et matériels employés. Ce n'est pas que je veuille prétendre que nous avons des instituteurs aussi habiles et aussi éclairés qu'à Paris, Londres Vienne, Berlin : ce serait vouloir comparer les travaux d'un demi-siècle avec ceux de trois ou quatre siècles !

La rénovation de la Turquie moderne com-

(1) Ce passage, ainsi que le verset 59, chap. XXVI, où les Israélites sont censés retourner en Egypte, est un de ces anachronismes dont le Koran fourmille, et qui établissent parfaitement l'extrême ignorance du prophète arabe.

(2) On a voulu conclure des paroles de ce verset que les hommes de toute religion, pourvu qu'elle renferme ces trois choses, l'unité de Dieu, la vie future et la pratique des bonnes œuvres, peuvent être sauvés d'après le Koran. Quelques commentateurs, embarrassés de cette latitude de sens, ont soutenu que Mahomet entendait par là que tout homme qui devient croyant (musulman) et qui pratique la vertu sera sauvé, n'importe la religion à laquelle il aurait appartenu. Cette interprétation est vicieuse d'abord quant à la lettre, parce que les mots *ceux qui croient* sont suivis par la conjonction *et*; il y a donc disjonction des croyants (musulmans) et des juifs, chrétiens et sabéens; elle est vicieuse quant au sens, parce qu'il était superflu, surtout au commencement de la mission, de dire que la religion dans laquelle on était né n'empêchait point le salut. Quel que soit, du reste, le véritable sens du verset qui nous occupe, le sentiment général des docteurs musulmans est qu'il a été abrogé par le verset 79 du chap. III, et par d'autres passages du Koran où la croyance en Dieu, en la vie future et en la mission de Mahomet est regardée comme indispensable pour le salut. L'importance de ce passage nous a forcé à le traduire aussi littéralement que possible. Nous ferons observer en passant que les sabéens, dont il est question dans ce verset, étaient une secte chrétienne, et nullement les sabéens adorateurs des astres, par conséquent polythéistes et comme tels exclus virtuellement de toute indulgence supposée dans ce verset; au lieu de sabéens, il vaudrait mieux dire sabéites.

(3) Ceci peut n'être dans le texte qu'une métaphore. Les commentateurs prennent ces mots à la lettre, et disent que les Juifs se refusant obstinément à recevoir la loi Dieu pour les effrayer, arracha le mont Sinaï de ses racines, et le tint suspendu sur la tête des Juifs.

mence, comme je vous l'ait dit dans ma première lettre, à Mahmoud II, qui monta sur le trône en 1808. Ce jeune monarque, pour réaliser ses idées éclairées et rénovatrices, fut obligé de franchir ou de renverser plusieurs obstacles qui étaient chacun un danger sérieux pour le pays. Tout d'abord, les Véhabis, société arabe fondée par Véhab, dont la doctrine s'opposait un peu trop ouvertement à l'Islam orthodoxe, séduisaient les Bédouins, ravageaient l'Arabie et s'étendaient dans la Syrie et l'Irat, jusqu'aux basses régions du Tigre et de l'Euphrate. — Méhémet-Ali, alors simple étendard d'une bande de volontaires rouméliotes devenu depuis Vali (gouverneur général), puis vice-roi d'Égypte, saisissait l'occasion qui s'offrait à lui pour profiter de l'anarchie qui régnait en Egypte et des révoltes dangereuses qui y éclataient contre le gouvernement et contre la religion.

Tépé-Delinly-Ali, d'origine albano-grecque, connu depuis en France par l'expédition de Morée, puis immortalisé par Alexandre Dumas dans son roman de *Monte Cristo*, gouvernait alors l'Épire, la Thessalie et la Morée. Il voulait arriver à régner pour son compte, en profitant des révoltes de ces peuples, animés, d'après ce qu'on dit, par l'amour de l'indépendance, mais excités en dessous par notre voisin septentrional, toujours à la recherche des circonstances qui pourraient amener le démembrement de l'empire des barbares.

Les Serbes, protégés et encouragés par les peuples des steppes du Nord, se trouvaient dans les mêmes dispositions. Il s'agissait, pour ces derniers, de passer une éponge sur la partie sud-est de la carte d'Europe, afin de protéger les chrétiens oppressés par la domination des Barbares. Mais, à cette époque-là, le moment propice et solennel n'était pas encore arrivé pour les Bulgares.

La féodalité asiatique secouait d'autre part l'Asie-Mineure et augmentait encore les dangers auxquels se trouvait exposée l'autorité centrale du pays. A tous ces embarras, il faut encore ajouter l'indiscipline et les turbulences des janissaires (prononcez *Yeni-tchéri*, ce ce qui veut dire la nouvelle troupe).

Les Yeni-Tchéris, la plus ancienne milice de l'armée ottomane, constituée presque à l'époque de la fondation de cet empire, étaient composés de jeunes gens recrutés parmi les nations soumises ; ils formaient, d'une part, une armée disciplinée et permanente, et servaient, d'autre part, à constituer un noyau, un lien entre les différents petits peuples que l'avenir appelait à constituer plus tard une grande nation, sous le nom général d'Ottomans.

Cette milice des Yeni-Tchéris portait, deux siècles après sa fondation, les armes ottomanes victorieuses au delà des Carpathes et du Caucase, au centre de l'Allemagne et de la Perse, et, pendant plusieurs siècles, elle fit flotter le drapeau de l'Islam dans la Méditerranée, dans la mer Rouge et jusque dans l'Océan Indien.

A l'époque où Mahomet IV commençait à renouveler l'organisation de son empire, cette milice était devenue un fléau pour l'État, et commençait, ainsi que les anciennes légions romaines, à l'entrainer d'abîme en abime. Pour sauver le pays et l'ouvrir au courant de la civilisation moderne, il fallait, malgré leurs traditions chevaleresques, leurs services inoubliables, anéantir les Yeni-Tchéris. Le sultan Mahmoud dut attendre dix-huit ans pour réaliser cette tâche difficile. C'est de l'an 1826 que date la dissolution des Yeni-Tchéris, et l'entrée de la Turquie moderne parmi les exécutants du grand concert européen.

RAKIM-EFFENDI.

(*A suivre.*)

L'Orient jugé par l'Occident

Le Koran jugé par la Grande Encyclopédie

Cette dénomination du livre sacré des musulmans n'est que la transcription du titre que les Arabes lui donnent le plus ordinairement : *al-Koran* (la récitation) ; toutefois ce code religieux est souvent désigné par d'autres appellations telles que *al-Moshaf* (le volume), *Kitâb-Allah* (le livre d'Allâh), *al-Kitâb* (le livre), *al-Fourqân* (la distinction), etc. Pour les profanes, le Coran est le recueil des préceptes édictés par Mahomet pour servir de base à la nouvelle religion qu'il a fondée, mais aux yeux des musulmans c'est la parole même de Dieu apportée par l'ange Gabriel au

prophète qui n'a été qu'un simple intermédiaire entre la divinité et les hommes, ou, suivant l'expression arabe, un *rasoul* (messager). Une conséquence importante est résultée de cette croyance : Dieu s'étant servi de la langue arabe n'a pu s'exprimer que dans le dialecte le plus pur, et le Coran est donc, au point de vue littéraire et grammatical, un texte d'une pureté irréprochable, où un Arabe ne saurait, sans impiété, démêler la plus légère trace de faute. En outre, disent les orthodoxes, on ne saurait admettre que ce livre sacré soit traduit dans une langue étrangère, car il serait à craindre qu'on ne rendît pas exactement la pensée de Dieu et qu'on lui prêtât ainsi des idées qu'il n'a point songé à exprimer. Il est bien certain, en effet, que le Coran offre un type très pur du dialecte arabe du Hedjaz, bien qu'on s'accorde à y reconnaître quelques locutions empruntées à des dialectes voisins et qu'un infidèle puisse, sans trop s'avancer, y trouver quelques tournures dont la régularité prête à la discussion. Quoi qu'il en soit, l'unité de la langue religieuse a été ainsi fixée parmi les musulmans, et si tous les peuples qui ont adopté l'islamisme n'ont point adopté l'idiome du Hedjaz, tous du moins sont tenus de s'en servir pour la prière, circonstance qui explique l'introduction rapide d'une partie du vocabulaire arabe dans les diverses langues parlées par les peuples musulmans. Bien qu'à l'époque de Mahomet la poésie arabe brillât d'un vif éclat et qu'elle fût, aux yeux des Arabes, la seule forme littéraire en usage, le Coran est rédigé en prose, mais dans une prose toute particulière, formée de périodes très courtes terminées par la même assonance. Ce genre de prose rythmée créé par Mahomet offre un très grand charme quand il est bien déclamé, et l'on s'explique aisément l'impression profonde que produisirent sur les Arabes les premiers versets du Coran. Mahomet, au dire de ses contemporains, n'avait pas le sentiment de la mesure des vers ; il était, non seulement incapable de faire des vers, mais il lui arrivait même souvent de fausser la mesure de ceux qu'il récitait. On conçoit donc qu'il ait cherché à parler dans un style qui, sans être de la vraie poésie, ne fût pas de la prose ordinaire, et qui, en même temps, fût d'une improvisation facile.

Le nombre des périodes rythmées ou *versets* contenues dans le Coran n'est pas rigoureusement fixé par suite de l'incertitude qui règne à l'égard de quelques-unes d'entre elles, qui, suivant les uns, doivent être partagées en deux versets, et qui, suivant d'autres, n'en forment qu'un seul. D'après les six versions les plus autorisées, le nombre des versets varie de 6,000 à 6,236. Mais si, sur ce point, il y a divergence, il n'en est plus de même sur le chiffre total des mots qui, selon tous les musulmans, est de 77,639. Tous les versets sont répartis d'une façon tout à fait arbitraire en 114 chapitres appelés *sourates*, et qui, en général, ne contiennent que des versets révélés dans une même ville, soit à La Mecque, soit à Médine. Ces sourates sont de longueur très variable ; la deuxième, qui est la plus étendue, renferme 286 versets, tandis qu'il en est plusieurs qui ne contiennent que trois versets seulement. On a rangé les sourates, sans tenir compte de l'ordre chronologique, en prenant pour base leur étendue et en commençant par les plus longues. Toutefois, la première sourate n'a que sept versets, et, si elle a été placée en tête du Coran, c'est sans doute parce que, sous une forme concise, elle contient en manière d'oraison la proclamation du principal dogme de la religion musulmane, la toute-puissance d'un Dieu unique qui seul a droit à l'adoration des hommes. Chaque sourate a reçu un titre qui rappelle une des particularités de son contenu, histoire d'un saint personnage, parabole, etc. ; la 2e sourate a pour titre : *la Vache* ; la 14e, *Abraham* ; la 24e, *la Lumière* ; la 27e, *la Fourmi*, etc. La division en sourates n'a aucune importance au point de vue du rituel ; on n'en tient aucun compte dans la répartition du texte en soixante fractions appelées *hizb* (pl. *ahzab*) ou encore en trente parties appelées *djoz* (pl. *adza*). Pour les offices, où il est d'usage de réciter le Coran en entier, on répartit chacune des soixante sections entre divers lecteurs nommés *hazzab*, qui psalmodient tous à la fois la partie qu'ils ont apprise, en sorte que l'on arrive dans un temps très court à une récitation complète du texte sacré. Chaque hazzab sachant généralement deux *hizb* ou un *djoz*, il suffit de trente personnes pour accomplir cette cérémonie de la lecture du Coran en entier. Tout musulman instruit doit savoir le Coran par cœur, mais la masse des fidèles n'en connaît guère que trois sourates : la première, dite *al-Fatiha* (celle qui ouvre), dont l'usage est aussi répandu que celui du *Pater* chez les chrétiens, et les deux dernières sourates qui ont pour vertu spéciale de chasser le démon et de préserver de ses tentations. Ces sourates et quelques autres écrites sur des planchettes servent à enseigner la lecture aux enfants.

Le texte du Coran n'a pas été tout d'abord fixé en entier par l'Écriture. Les compagnons du prophète retenaient pieusement chacun des versets qu'ils avaient entendus de la bouche même de Mahomet et les répétaient à ceux qui n'avaient pu être honorés de la même faveur ; parfois cependant on les mit en écrit sur des omoplates de chameau ou sur des feuilles de palmier, mais ce fut l'exception. Aussi comme bon nombre de ceux qui avaient recueilli la parole divine sur les lèvres du prophète avaient péri dans les premières luttes de l'islamisme et que, d'ailleurs, quelques variantes commençaient à se produire, le Khalife Abou-Bekr ordonna, peu de temps après la mort de Mahomet, de transcrire le Coran en entier, et ce fut Hafsa, la fille d'Omar, qui eut la garde de ce premier exemplaire du livre sacré. Les copies que l'on exécuta sur cette première version et

qui se répandirent parmi les musulmans présentèrent bientôt de si grandes divergences que, dès l'année 30 de l'hégire, le khalife Othman décida de faire reviser le texte confié à Hafsa, qu'il fit ensuite copier à un certain nombre d'exemplaires, et ordonna de brûler ou de détruire toutes les anciennes copies. Cette seconde recension, faite par quelques pieux musulmans, a donné au texte du Coran la forme qu'il a encore aujourd'hui. Les voyelles et les signes orthographiques qui, en arabe, se notent soit au-dessus, soit au-dessous des consonnes et ne s'écrivent généralement pas, sont toujours employés dans les copies du Coran. Ils servent à en fixer rigoureusement la lecture et aident dans bien des cas à préciser le sens du contexte, qui, malgré ce secours, reste souvent obscur à cause de la coupure en versets et aussi du désordre dans lequel ces versets ont été placés. De nombreux commentateurs ont essayé d'élucider ces passages, qu'il sera toujours impossible de résoudre. Au point de vue doctrinal, la recension d'Othman a été particulièrement insuffisante : certains versets se contredisent, d'autres expriment des opinions que Mahomet répudia par la suite. De là est née une classification faite par les commentateurs entre versets abrogeants et versets abrogés, et pour ces derniers on a même établi trois catégories : ceux dont l'esprit et la lettre doivent être abrogés ; ceux dont la lettre seule doit être repoussée tout en conservant l'esprit du verset, et enfin ceux dont l'esprit était défectueux, mais dont la lettre pouvait, sans inconvénient, être maintenue. Toutes ces distinctions sont bien subtiles et les commentateurs ont eu quelque peine à se mettre d'accord sur quelques-unes d'entre elles. Si l'on n'est pas absolument unanime sur la signification de certains passages du Coran, en revanche on peut dire que, sauf quelques légères variantes, la prononciation du livre sacré a été conservée d'une manière très exacte par la tradition, et qu'on lit le Coran aujourd'hui comme Mahomet le prononçait lui-même. Toutefois, les inflexions de voix qui font de cette lecture durant les offices une véritable psalmodie n'ont pas été mises en usage par le prophète lui-même. Ce chant liturgique, qui a été l'objet d'une notation sommaire, ne s'explique guère par la raison que la prose du Coran était rythmée, mais plutôt parce qu'on a voulu masquer ainsi l'impuissance poétique du prophète et donner à sa parole une sonorité et une cadence qu'elle n'avait pas par elle-même. Quelques sourates contiennent des groupes de lettres que l'on a renoncé à lire et qu'on épelle en énonçant le nom alphabétique des caractères qui les composent ; exemple ; *ya, sin, alif, lam, mim,* etc. On suppose qu'il s'agit d'abréviations dont Mahomet lui seul aurait eu la clef et que Dieu n'aurait point voulu faire connaître au reste des hommes.

La révélation du Coran ayant été faite par fragments au fur et à mesure des besoins de la nouvelle religion, il n'est pas étonnant que des circonstances aient pu donner lieu aux contradictions dont il a été question ci-dessus ; mais comme à ce moment personne n'était en possession de tous les versets révélés, il n'en résulta tout d'abord aucun inconvénient ; d'ailleurs les premiers fidèles se faisant de Dieu l'idée d'un être d'un pouvoir absolu, dont la justice si supérieure à celle de tous les autres êtres ne pouvait être soumise au même critérium que la justice humaine, n'auraient sûrement pas été choqués de ces contradictions. Au rapport de ses contemporains, Mahomet éprouvait une sorte de crise nerveuse chaque fois que Dieu s'adressait à lui par l'intermédiaire de l'ange Gabriel ; il est permis de croire que cette émotion était sincère, mais qu'elle doit surtout être attribuée à la crainte de compromettre par quelque imprudence le succès de l'œuvre entreprise. En général, les versets révélés à La Mecque ont une forme plus poétique et sont plus tolérants que ceux révélés à Médine ; on sent qu'ils ont été préparés avec plus de recherche, la situation, au début de la prédication, ayant été beaucoup plus difficile qu'elle ne le fut plus tard. L'interprétation du Coran a donné naissance à un nombre considérable d'ouvrages parmi les musulmans. Les commentateurs ont cherché à s'entourer de tous les renseignements fournis par la tradition orale dans le but de faire ressortir la perfection de leur code religieux, soit au point de vue du fond, soit au point de vue de la forme ; cependant ils n'ont pas toujours réussi à en démêler le sens exact ou même à préciser les circonstances dans lesquelles tel ou tel verset avait été révélé. Ils n'ont point osé non plus réparer le désordre dans lequel les versets ont été rangés, ce qui aurait toujours introduit un peu plus de clarté. Il s'est élevé parmi les musulmans de vives discussions sur le point de savoir si le Coran avait été créé ou s'il avait existé de toute éternité. Les partisans de cette dernière doctrine sont à coup sûr les plus nombreux, mais de célèbres docteurs ont soutenu la thèse contraire, ou bien encore, distinguant entre l'esprit et la lettre, ils ont admis que cette dernière seule avait été créée.

Le Coran ne contient pas seulement les dogmes de la religion islamique, il renferme encore les bases de la loi civile des musulmans et règle quelques points relatifs à leur organisation sociale. Au point de vue religieux, il proclame l'existence d'un Dieu unique n'ayant à aucun moment délégué à qui que ce soit la moindre parcelle de sa divinité et méritant seul de recevoir l'adoration des hommes. Les prophètes ne sont que des hommes chargés de servir d'émissaires entre Dieu et les hommes sans avoir aucun pouvoir surnaturel ; ils ne font point de miracles et, s'il s'en produit un sur leur demande, c'est toujours Dieu seul qui le provoque et l'exécute. Les hommes doivent se soumettre aveuglément aux volontés du ciel qui sont immuables et prédes-

tinées, et, la fatalité qui pèse sur eux émanant de la source de toute justice, il ne faut pas qu'ils murmurent contre son apparente iniquité dans certaines circonstances. Chacun, néanmoins, supporte la responsabilité de ses actions ; elles sont notées très exactement, et, au jour de la rétribution, on pèsera les bonnes œuvres et les mauvaises œuvres de chaque être humain, et c'est suivant le résultat de cette balance que les portes du paradis ou de l'enfer s'ouvriront pour des récompenses ou des peines éternelles. La résurrection des corps est formellement annoncée par le Coran, et il s'ensuit que les joies ou les supplices seront ressentis physiquement. Toutes les jouissances terrestres se retrouveront au paradis, même quelques-unes de celles que la religion interdit sur la terre, l'usage du vin, par exemple. Le seul point obscur sur ce sujet, c'est de savoir si tous les musulmans bons ou méchants iront au paradis, les premiers immédiatement, les autres après un stage plus ou moins long dans une des parties de l'enfer. Il semble cependant que tout musulman sincère sera nécessairement admis au nombre des bienheureux. Quant à ceux qui sont morts avant la venue de Mahomet ou qui ont ignoré l'existence de sa mission, il est certain qu'ils ne seront pas exclus des récompenses éternelles, à la conditiod d'avoir cru à l'existence d'un seul Dieu, à la vie future, et en outre d'avoir pratiqué le bien. Cette exception fut faite en vue de favoriser le prosélytisme parmi ceux qui redoutaient après leur mort d'être à jamais séparés de leurs parents qui n'avaient point vécu jusqu'au moment de la mission du prophète. Elle s'explique aussi par cette croyance indiquée dans le Coran qu'une religion faite pour une époque s'altère entre les mains des hommes et peut ne plus convenir à un moment donné au but que Dieu s'était proposé. Dès que cet inconvénient se manifeste, une nouvelle religion est révélée qui vient se substituer à la religion précédente. Toutefois Mahomet a pris soin de déclarer que si les religions d'Adam, de Noé, d'Abraham, de Moïse et de Jésus avaient dû s'effacer successivement les unes devant les autres pour faire place ensuite à l'islamisme, il n'y aurait plus dorénavant de nouvelle religion, car Dieu l'avait choisi comme envoyé pour clore irrévocablement la série des prophètes.

Le Coran ne prescrit pas seulement de croire à l'existence de Dieu et à la résurrection ; il ordonne en outre d'admettre la prédestination par Dieu de toutes choses, de croire aux prophètes, au livre révélé et à l'existence des anges. Ces anges, pour les musulmans, sont des êtres intermédiaires entre la divinité et l'homme ; ils ont été créés de feu, et leurs subtils corps n'éprouvent aucun des besoins inhérents à la nature humaine ; ils n'ont point de sexe et ne se reproduisent pas. Ils sont en constante adoration devant Dieu et intercèdent auprès de lui en faveur des hommes. Chaque homme a sans cesse à ses côtés deux anges, l'un qui note ses bonnes actions, l'autre qui inscrit les mauvaises sur des registres qui seront lus au jour du jugement dernier. Quelques anges ont en outre des missions spéciales : Gabriel est chargé de transmettre des révélations ; Azraël est l'ange de la mort, etc. Quant à Iblis, depuis qu'il a refusé de saluer Adam sur l'ordre du Seigneur, il a été maudit ainsi que tous les anges qui ont suivi son exemple et qui forment la légion des démons, et c'est lui maintenant qui est le chef des anges déchus. En dehors des anges et des hommes, le Coran parle encore d'une catégorie d'êtres appelés *djinn* ou génies, sur lesquels les musulmans ont des notions assez confuses naturellement ; il y a, paraît-il, des djinn mâles et femelles, les uns musulmans, les autres hérétiques, qui, parfois, entrent en relation avec les hommes. Les pratiques obligatoires d'après le Coran sont : 1° la prière ; 2° l'aumône ; 3° le jeûne du ramadhan ; 4° le pèlerinage à La Mecque. Chaque fidèle est tenu de prier cinq fois par jour et de faire précéder sa prière d'une ablution ; il n'est point tenu pour cela d'aller dans un temple quelconque, mais il doit tourner sa figure du côté de La Mecque. Cette direction, appelée *gibla*, était celle de Jérusalem durant les premières années de l'hégire ; elle fut changée du temps de Mahomet lui-même, et l'insistance avec laquelle le Coran parle de cette modification montre qu'elle ne fut pas acceptée sans quelques difficultés. Une tenue décente est exigée pour faire la prière. Il y a deux sortes d'aumônes : l'aumône volontaire ou *sadaga*, et l'aumône légale ou *zekat*. Cette dernière est un véritable impôt destiné à venir en aide aux musulmans peu fortunés et surtout à subvenir aux frais des entreprises religieuses, la guerre sainte par exemple. Le jeûne du ramadhan dure un mois ; il n'est permis de s'en dispenser qu'en cas de maladie, mais on doit ensuite jeûner durant un autre mois dès qu'on est rétabli, de façon à racheter ainsi l'inobservance involontaire de la loi. Quant au pèlerinage, on n'est tenu que de le faire une fois dans sa vie. La circoncision pratiquée par tous les musulmans n'est point mentionnée dans le Coran ; elle est cependant considérée comme obligatoire, sans doute parce qu'elle a été ordonnée par Dieu lui-même dans une des religions révélées avant l'islamisme. Le Coran défend formellement l'usage du vin, les jeux de hasard, la divination à l'aide de flèches dont se servaient fréquemment les anciens Arabes ; il interdit aussi de manger la chair du porc, le sang, les animaux morts sans avoir été saignés suivant les rites. L'usure ou même le simple prêt à intérêt est prohibé d'une façon absolue. Enfin, grâce au Coran, l'horrible coutume qu'avaient les Arabes d'enterrer vivantes leurs filles, quand la misère ne leur permettait pas de les élever, a entièrement disparu des pays musulmans.

Le livre sacré des musulmans n'a pas seulement fourni les principaux éléments de la jurisprudence

canonique, il a également établi les bases principales de la législation civile et criminelle. Les indications qu'il fournit à cet égard ne sont pas toujours d'une grande précision ; aussi l'interprétation d'un certain nombre de passages relatifs à cet ordre d'idées a-t-elle été faite d'une manière différente par les premiers docteurs musulmans. Toutefois, quatre de ces interprétations sont seules regardées comme orthodoxes et ont donné naissance à quatre rites : celui des hanefites, celui des malekites, celui des chafcites et enfin celui des hanbalites. Ces différences d'interprétation ne touchent qu'à des points secondaires et n'ont par suite qu'une médiocre importance. Le Coran autorise la polygamie en restreignant à quatre le nombre des femmes légitimes ; il admet la répudiation et la réglemente en interdisant au mari de reprendre sa femme répudiée complètement, car il y a trois degrés de répudiation, si elle ne s'est remariée au préalable. Le divorce est également permis. Les droits successoraux font l'objet d'un chapitre spécial dans lequel les droits des héritiers sont nettement fixés, la part des femmes étant toujours moindre que celle des hommes, les époux héritant l'un de l'autre. L'esclavage est admis par le Coran ; toutefois, il est enjoint aux maîtres de traiter avec douceur leurs esclaves et de les affranchir autant qu'ils le pourront. Le Coran réglemente la composition, la guerre sainte, la peine du talion, le prélèvement du cinquième du butin pour le trésor public, les châtiments à infliger pour la plupart des crimes.

La morale qui se dégage du Coran est des plus pures, mais sans présenter des exigences au-dessus de celles que peuvent supporter la majeure partie des hommes. Elle est essentiellement naturelle en ce sens qu'elle tient grand compte des nécessités de l'existence, visant ainsi la réalité des choses et non un idéal qu'il est impossible d'atteindre. L'intérêt de la société humaine est le grand ressort de la morale musulmane, et le raisonnement y a une plus grande part que le sentiment. Les grandes envolées de l'âme ne s'adressent qu'à Dieu qui est éternel, et la froide raison semble bien suffisante à l'égard des hommes dont l'existence précaire exposée à tous les hasards du sort ne saurait être assurée sans une organisation sociale basée sur le jeu normal des passions humaines. Le Coran recommande, somme toute, tout ce qui est bien et défend de faire tout ce qui est mal. Si l'on se reporte à l'époque où il a été révélé et à l'état social des populations chez lesquelles il s'est répandu tout d'abord, on reconnaîtra sans peine qu'il méritait la faveur dont il a joui sur un immense espace. Il est admirablement approprié aux peuplades primitives dont la vie est mal assurée au milieu de périls de toutes sortes, et son prodigieux succès parmi les populations actuelles du Soudan est une preuve éclatante de sa haute valeur. Les appréciations formulées sur le Coran par les Européens n'ont pas toujours été exactes ; beaucoup d'entre eux n'ont pas tenu compte des circonstances dans lesquelles il s'était produit, et quelques-uns même ont été aveuglés par leurs propres croyances au point de montrer une partialité évidente. — Le Coran a été traduit dans la plupart des langues européennes, et l'on trouvera ci-dessous des indications bibliographiques qui permettront de recourir aux principaux ouvrages qui ont eu le Coran pour objet.

O. Houdas.

BIBL. : *Textes.* — BIBLIANDER, *Machumetis ejusque successorum vitæ; doctrina ac ipse Alcoranus*, etc ; Bâle, 1543. — PAGANINI, texte arabe, 1530. — HINCKELMANN, texte arabe ; Hambourg, 1694. — MARACCI, *Alcorani textus universus ex correctionibus arabum exemplaribus summa fide descriptus*, etc. ; Padoue, 1698. — Diverses éditions à Saint-Pétersbourg et à Kazan. — MAULANA ABD UL CADIR, *Muzih-i Coran*, texte arabe avec traduction interlinéaire en hindoustani ; Hougly, 1829. — *Al Qorân*, texte arabe ; Tébriz, 1827. — FLÜGEL, *Coranus arabice* ; Leipzig, 1834, 1841, 1853. — REDSLOB, *Coranus arabice* ; Leipzig, 1837.

Traductions. — DU RYER, *l'Alcoran de Mahomet, translaté de l'arabe en français* ; Paris, 1647-1649. — SAVARY, *Traduction du Coran avec notes et abrégé de la vie de Mahomet* ; Paris, 1782-83. — CASIMIRSKI, *Traduction du Coran* ; Paris, 1840, 1852. — Fatma-Zaïda DJARIÉ, *l'Alcoran*, traduction textuelle de l'arabe ; Lisbonne, 1861. — SCHWEIGGER, *Traduction du Coran de l'italien en allemand.* — YEGERLIN, *Traduction allemande du Coran* ; Francfort-sur-le-Mein, 1772. — BOYSEN, *Traduction allemande du Coran* ; Halle, 1773. — WAHL, *Traduction allemande du Coran d'après les travaux de Boysen.* — ULLMANN, *Traduction allemande du Coran* ; Bielefed et Leipzig, 1877. — RÜCKERT, *Traduction allemande du Coran* ; Francfort-sur-le-Mein, 1888. — SALE, *Traduction anglaise du Coran* ; Londres, 1734, 1746, 1801, 1857. — RODWELL, *Traduction anglaise du Coran* ; Londres, 1876. — PALMER, *Traduction anglaise du Coran* ; Oxford, 1880. — KEIZER, *Traduction hollandaise du Coran* ; Harlem, 1160. — SABLOUKOV, *le Coran* ; Kazan, 1877.

Etudes sur le Coran. — NŒLDEKE, *Geschichte der Corans* Gœttingue, 1863. — BARTHÉLÉMY SAINT-HILAIRE, *Mahome et le Coran* ; Paris, 865. — SAVARY, *Morale de Mahomet ou recueil des plus pures maximes du Coran* ; Paris, 1874. — KREHL, *Ueber die Koranische Lehre der Predestination und ihr Verhaltniss zu der anderen Dogmen des Islam* ; Leipzig, 1871. — J. LA BEAUME, *le Coran, analysé d'après la traduction de Kazimirski* ; Paris, 1878. — SOLVET, *Introduction à la lecture du Coran ou discours préliminaire de la version anglaise du Coran de G. Sale* ; Alger, 1846. — FAHLENIUS, *Historia Alcorani et fraudum Mahommedis* ; Upsal, 1699. — MULLER, *Der Coran und die Osmanen in Jahre 1826* ; Leipzig, 1827. — LEBLOIS, *le Coran et la Bible hébraïque.* — TURPIN, *Histoire de l'Alcoran* ; Paris, 1775. — NŒLDEKE, *De Origine et compositione surarum oranicarum ipsiusque Carani* ; Gœttingue, 1856.

Hartwig DERENBOURG, *Sur la Composition du Coran* ; Paris, 1869. — POOLE, *le Coran, sa poésie et ses lois* ; Paris 1882. — HIRSCHFELD, *Beitrage zur Erklarung des Koran* ; Leipzig, 1886. — BURGHARD, *Essai sur Mahomet et la Dogmatique du Coran*, Strasbourg, 1862. — Hartwig DERENBOUG, *la Science des religions et l'islamisme* ; Paris, 1888. — SPRENGER, *Das Leben und die Lehre des Muhamad* ; Berlin, 1861-1865, 3 vol. — Du même, *Mahommed und der Koran* ; Hambourg. 1889, — GOLDZIAER, *Muhommedanische Studien*, 2 parties ; Leipzig, 1889-1890.

Concordances. — FLUEGEL, *Concordantiæ Corani arabicæ ad litterarum ordinem et verborum radices* ; Leipzig, 1842. — KAZEN-BEK, *Concordance complète du Coran* ; Saint-Pétersbourg, 1859, etc.

REVUES ET NOUVELLES

NOUVELLES D'ORIENT

S. M. I. le Sultan Abdul-Hamid II

Il vient de fêter le seizième anniversaire de

de son avènement au trône. Il est le trente-quatrième sultan de la dynastie d'Othman et le trentième depuis la prise de Constantinople par les Turcs. Cinquante ans ; taille moyenne, visage ovale, nez fort, barbe noire, regard scrutateur, indiquant la volonté et la fermeté. Maigre, d'un tempérament nerveux, il jouit d'une santé de fer ; aussi la présence de ses médecins particuliers au Palais est-elle, d'après leur propre expression, « un véritable luxe ». N'a jamais été malade depuis les seize années qu'il est sur le trône. D'une sobriété extraordinaire, il se lève de très bonne heure et se met immédiatement au travail. D'une activité surprenante, il veut par lui-même se rendre compte de tout. Très affable, il a le don de charmer tous ceux qui franchissent le Palais.

Esprit fin et profond, il étonne les diplomates par ses réponses et ses observations. C'est le souverain le plus pacifique du monde, et il offrirait une médaille à tous les membres des Associations de paix. A entrepris de régénérer la Turquie.

Aime beaucoup ses enfants et préside lui-même à leur éducation. Très versé dans les langues orientales, il comprend aussi assez bien le français. Porte le titre de *Ghazi* (le victorieux) qui lui fut donné par son peuple, après les premières victoires de l'armée turque, lors de la dernière guerre d'Orient.

Signe particulier: est passionné pour la musique et le théâtre, et joue du piano avec talent. (*Le Figaro.*)

∴

On mande de Constantinople :

Dérogeant pour la première fois à l'usage qui veut que le sultan ne reçoive pas les chargés d'affaires accrédités près de la Porte, Abdul-Hamid a reçu hier M. Bourgarel, chargé d'affaires de l'ambassade de France, et l'a très bien accueilli.

Il lui a remis les insignes de grand officier de l'Osmanié.

Cette exception flatteuse est la preuve des excellentes relations établies par M. Cambon entre la Turquie et la France.

∴

On nous écrit de Constantinople :

Parmi les témoignages de félicitations envoyés des diverses parties de l'Europe au Sultan, à l'occasion de sa fête, il en est un qu'il faut signaler, car il indique la grande place que tient la Turquie dans le monde de la haute banque et des affaires ; ce sont les compliments adressés par votre compatriote M. G. Nagelmackers, concessionnaire de plusieurs voies ferrées en Asie-Mineure.

Les sympathies qui s'attachent, notamment en France, à la personne du Sultan et que justifient d'ailleurs les tendances progressistes de son gouvernement, se sont manifestées, sur place, de la façon la plus éclatante, par la splendeur des fêtes de l'anniversaire de Sa Majesté. Les populations ne pouvaient mieux montrer qu'elles reconnaissent les bienfaits qui résultent de cet immense développement des affaires, dû à la haute initiative du Sultan Abdul-Hamid.

⁂

L'Asile des pauvres. — Une sous-commission technique dépendant de la commission pour l'Asile des Pauvres vient d'être formée. Elle est chargée spécialement de recueillir des renseignements au sujet des personnes qui veulent participer à l'adjudication ouverte pour la construction du local destiné à cette œuvre philanthropique et de donner aux concurrents toutes les explications nécessaires concernant les travaux de construction.

Cette commission est composée de trois membres : le colonel Izzet-bey, délégué du Séraskérat ; le major Kiazim-bey, délégué de l'Evkaf, et l'ingénieur Khourchi-Effendi, délégué de la préfecture de la ville. Elle se réunira trois fois par semaine.

La commission *ad hoc* vient de présenter son rapport, relativement à la construction de l'asile, à S. A. le Grand-Vézir qui doit le soumettre à la sanction du souverain.

Après la promulgation de l'iradé impérial, la commission mettra en adjudication la construction de la bâtisse.

Suivant les informations des journaux turcs, des entrepreneurs se seraient d'ores et déjà adressés à la commission demandant à construire l'asile à un prix inférieur à l'estimation de la commission.

La presse locale enregistre chaque jour l'arrivée, de toutes parts, d'un grand nombre de souscriptions destinées à acheter des billets dont le montant sera affecté à la construction d'un asile des pauvres, que S. M. I. le Sultan

a décidé de fonder dans sa capitale, et dont les frais ont déjà été couverts, en grande partie, grâce à la générosité du souverain.

S. E. le ministre des finances a mis un certain nombre de ces billets de cotisation à la disposition des grandes administrations de l'Etat.

L'administration de la Dette publique ottomane a été comprise dans cette répartition pour une somme de 2.000 livres turques, afin de pouvoir donner satisfaction aux demandes de ceux de ses agents qui désireraient prendre part à cette souscription.

Nous apprenons que le conseil de la Dette publique a souscrit, dans sa dernière séance, pour un nombre de billets d'un total de cent livres turques, à répartir entre chacun de ses membres. Il a donné en outre des instructions à la direction générale, pour faire circuler, à Constantinople et dans les provinces, dans tous les bureaux de la Dette publique, des listes de souscription qui, malgré leur caractère essentiellement facultatif, ont déjà été couvertes de signatures.

Il y a lieu de féliciter l'administration de la Dette pulique pour l'empressement qu'elle met à s'associer aux œuvres philanthropiques patronnées par le glorieux Sultan Abdul-Hamid Khan II, œuvres qui contribuent puissamment au soulagement de la misère dans notre pays.

∴

Inscriptions sémitiques. — M. Halévy a entretenu l'Académie des inscriptions de Paris du résultat de ses recherches récentes dans le musée de Berlin, où il a étudié tout particulièrement deux inscriptions sémitiques du neuvième et du huitième siècle avant notre ère, et qui ont été découvertes à Zindjiali, situé à l'extrême limite de la Syrie du Nord.

Le comité oriental allemand qui a fait les fouilles lui a libéralement permis de prendre copie de ces deux textes, qui sont encore inaccessibles au public. Le travail était excessivement difficile, par suite des mutilations subies par les monuments.

L'écriture est en grande partie si effacée qu'elle est à peine perceptible. Malgré ces difficultés, M. Halévy a réussi à saisir l'ensemble de ces textes qui ont été gravés par deux rois du pays de Yadi, ayant régné à un intervalle d'environ cent ans l'un de l'autre et qui portaient le nom de Panammou. Panammou II était vassal de Tiglatpileser, roi d'Assyrie, qui opéra la première transportation des dix tribus d'Israël. La langue de ces inscriptions n'est pas l'araméen, comme on l'avait cru de prime abord, mais un dialecte phénicien très rapproché de l'hébreu et légèrement influencé par l'araméen. Cette langue était parlée par le peuple que les Assyriens nommaient Hatti, c'est-à-dire Hittes, Hétéens, L'opinion courante, qui considère les Hittites comme un peuple non sémitique, doit donc, conclut M. Halévy, être définitivement abandonnée.

∴

Fouilles archéologiques. — Hamdi-bey, directeur du Musée impérial, ira prochainement en différentes provinces de l'empire afin de surveiller les travaux de fouilles archéologiques.

(Extrait du *Stamboul.*)

REVUE DE LA PRESSE

On se rappelle le mouvement très accentué qu'avait produit dans la presse la visite de M. Stambouloff au Sultan ; il est curieux de rapprocher de cette démarche l'envoi que, d'aprè *la Justice*, la reine Victoria aurait fait au Sultan d'une lettre autographe, l'invitant à la bienveillance envers les Bulgares. Le retentissement de la visite de M. Stambouloff n'est d'ailleurs pas près de s'éteindre : son maitre, le prince Ferdinand, voudrait, parait-il, voir aussi Constantinople, et cette éventualité préoccupe la *Patrie* (2 septembre), le *Matin* (3 septembre), le *Jour* (5 septembre), l'*Impartial* de Madrid (5 septembre), le *Moniteur Universel* (8 septembre), le *Voltaire* (19 septembre) : leur sentiment est que le Sultan n'a pas changé sa ligne de conduite, et qu'à Saint-Pétersbourg, malgré les explications demandées à la Sublime-Porte, « on est patient, et on n'y a nullement envie de mettre le feu aux éléments inflammables, que d'autres ont si imprudemment amassés en Bulgarie dans les Balkans; malgré toutes les insinuations de la presse autrichienne, rien de ce côté ne menace, pour le moment, la sécurité générale. » (Le *Matin.*) On peut cependant trouver dans l'*Eclair* (30 septembre), dans le *Siècle* du même jour et dans le *Monde* (1er octobre), des commentaires un peu moins calmes ; nous en reparlerons tout à l'heure.

Le 31 août 1876, Sa Hautesse Abdul-Hamid succédait à son frère Mourad : cet anniversaire a été relevé et rappelé dans les termes les plus amènes par le *Figaro* (1er septembre), au cours d'un article sur la colonie ottomane à Paris, le *Vosgien*, d'Epinal (2 septembre), le *Petit National* (11 septembre), et la *Cocarde* (12 septembre), qui donnent une fort pittoresque description de Constantinople, enfin par l'*Etat* (18 septembre). — Le *Petit Journal* (11 septembre) enregistre avec une évidente et légitime satisfaction la réception faite par le Sultan au chargé d'affaires français, M. Bourgarel. On a pu lire d'ailleurs, dans *le Jour* (5 septembre), les nouvelles du monde diplomatique à Stamboul. Le *Moniteur Universel* (8 septembre) expose les négociations avec la France, l'Angleterre, l'Allemagne, la Russie, l'Italie, relatives aux traités de commerce, tandis qu'un diplomate anonyme dévoile au *Gaulois* un prétendu traité franco-turco-romano-russe, duquel se moque M. de Kerohant dans le *Soleil* (17 septembre). La *Souveraineté* (18 septembre) et le *Voltaire* (21 septembre) décrivent, d'après leur correspondant à Constantinople, le fonctionnement du Conseil de Santé en Turquie et réduisent à néant des critiques mal intentionnées, faites dans un journal parisien par le Dr A., ancien secrétaire du Conseil à Constantinople.

Le 23 septembre dernier, M. Jacques Saint-Cère annonçait dans le *Figaro*, l'arrestation de deux mille *softas* ou étudiants en théologie, et la saisie des journaux turcs ; cette dernière, disait-il en substance, était controuvée, mais la première était fort grave et indicatrice d'événements dangereux. Un certain Ali-Ahmed renchérissait sur ces sombres paroles, dans le *XIXe Siècle* (25 septembre), et profitait de l'occasion pour attaquer le régime de terreur que, paraît-il, aurait instauré Abdul-Hamid, surtout à l'égard des Arméniens ; une note parue le 3 septembre, dans *le Matin*, montrait en outre le Sultan inquiet de l'avènement de M. Gladstone, à cause de l'intervention probable de ce dernier dans la question d'Arménie, — et tous ces bruits peu rassurants se réduisent à rien, d'après le *Soir* (25 septembre), la *Revue Bleue* (1er octobre) et la *Revue Diplomatique* du même jour.

Mais voilà que cette même *Revue Bleue* remet sur le tapis, après un silence d'un mois, la note diplomatique russe à la Subime Porte, en date du 30 août. M. Stambouloff prit, paraît-il, après sa réception à Stamboul, une attitude tapageuse, et, s'immisçant dans l'administration de la Macédoine, fit fermer les écoles grecques de la Bulgarie (La *Libre Parole*, 29 septembre). La Sublime Porte a donc reçu une note d'Athènes après celle de Saint-Pétersbourg (le *Monde*, 1er octobre ; *l'Estafette* 3 octobre). Ce dernier journal donnait le lendemain, d'après le *Times*, le texte de ce document, déjà analysé par le *Matin* (2 octobre) qui rapproche de ce fait, d'accord avec le *Jour* (2 octobre), l'activité qui règne au Séras-Kéral (ministère de la guerre) ; Chalkir-Pacha a dressé un projet d'organisation de troupes turques analogues aux Cosaques, le général belge Brialmont a été chargé d'assurer la défense du Bosphore, et vingt-quatre canonnières ont été commandées. Le *Pays* (4 octobre), le *Gaulois* (7 octobre) appuient en outre sur le non-paiement de l'indemnité de huit cents millions reconnue au traité de Berlin à la Russie par le Sultan, tandis que la *Dépêche* de Toulouse insiste sur l'importance qu'acquiert à Constantinople l'influence française.

Pour terminer, signalons les instantanés que *le Figaro* a donnés de S. M. I. le Sultan Abdul-Hamid II et de Tewfick-bey, lieutenant-colonel d'Etat-major. Le *Journal de Genève* (18 septembre) signale la mort de Namyk-Pacha.

ERRATA

Plusieurs fautes d'impression se sont glissées dans notre premier numéro, et nous tenons à les rectifier immédiatement.

P. 1. — Au titre, lire : Nassih-Effendi, au lieu de : Nassi-Effendi.

P. 6. — Lire : la Foi d'Islam, au lieu de : la Loi de l'Islam.

P. 13. — Dans l'article le Caractère Turc, 6e paragraphe, 3e ligne, lire : elles ne donnent *jamais* lieu à des démonstrations, au lieu de : elles donnent *souvent*.

AVIS A NOS ABONNÉS

A dater du prochain numéro, et sauf cas de force majeure, la « Lumière d'Orient » paraîtra régulièrement le 5 et le 20 de chaque mois. Les retards inhérents à toute œuvre qui commence nous ont jusqu'ici empêché de publier notre second numéro à la date fixée. De toutes façons les abonnés recevront intégralement ce qui leur est dû.

N. D. L. D.

Le Gérant : G. Encausse.

TOURS, IMPRIMERIE E. ARRAULT ET Cie

LE COLLÈGE MOSLEM

De LIVERPOOL (Angleterre)

Directeur : le Professeur KARL FALKNER, de l'Université de Zurich (Suisse).

Vice-Président : M. HELDY WILDE.

Les Mahométans de Turquie, des Indes, de la Syrie, de l'Egypte et des autres pays d'Orient, qui désirent donner à leurs enfants une éducation anglaise, trouvent là un établissement où ils n'ont à craindre aucune influence contre leur religion.

Une mosquée, une librairie et un musée sont annexés au Collège. On y enseigne les langues modernes et les langues orientales, les mathématiques et les classiques.

Pour tous renseignements, s'adresser à M. G. KHALID SMITH, *Moslem Collège, Brougham Terrace, West-Derby-Trad,* à Liverpool (Angleterre).



Tours, imp. E. Arrault et Cie